



Suspension et perte de points

Par **Victor21110**, le **10/06/2016 à 10:28**

Bonjour,

Suite à 2 infractions routières qui sont d'avoir conduit sous l'empire d'alcool et de stupéfiants, qui ont pour l'instant entraîné une suspensions de 6 mois, une amende, et un stage de récupération de points en peine complémentaire, je voulais savoir si j'allais quand même récupérer mes points annuels si mes points ne sont pas retirés avant le 22 juin, date à la quelle j'ai obtenu mon permis B.

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

Par **Tisuisse**, le **10/06/2016 à 10:41**

Bonjour,

Si aucun point retiré entre la date d'obtention du permis et le 1er anniversaire, vous passerez à 8 points (9 si AAC) automatiquement à ce 1er anniversaire. Cependant, ne vous bercez pas trop d'illusions car, sauf si vous avez fait l'AAC, ce qui vous donnerait 9 points sur 9 avant le retrait effectif par traitement au SNPC, vos 8 points partiront. En effet, la conduite sous alcool vous retire 6 points, la conduite sous stupéfiant vous retire 6 points, comme ce sont 2 infractions simultanées, le maxi de points qui sera retiré est ramené à 8 soit vos 8 points acquis au 22 juin 2016. Le solde tombant à zéro, le permis sera invalidé.

Par **Visiteur**, le **10/06/2016 à 10:46**

Bonjour,

et il ne dit pas si les 2 infractions ont été commises en même temps !!

Par **Victor21110**, le **10/06/2016 à 10:48**

En effet j'ai fait l'AAC, donc si je comprend bien si mes 8 points ne sont pas retirés avant la date du 1er anniversaire, je serais à 9 points et donc lors du retrait de ces 8 points je ne perdrais pas mon permis mais je serais donc obligé de faire un stage de récupération

Par **Victor21110**, le **10/06/2016** à **10:49**

Oui les deux infractions ont été relevées en même temps

Par **martin14**, le **10/06/2016** à **14:16**

Bjr,

Vous avez été jugé quand ? comment ? (ordonnance pénale ? CRPC etc ..)

Vous aviez un avocat ?

Vous ne lui avez pas posé la question ?

Par **Victor21110**, le **10/06/2016** à **14:42**

c'était fin septembre, je n'ai pas été convoqué au tribunal, j'ai reçu l'amende et les peines complémentaires par lettre, je n'ai pas pris d'avocat